

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Alan MacEachen a dit non!

* * *

LES MINES

LA PERTE DE CAPITAUX DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, dans une lettre qu'elle a envoyée dernièrement au ministre d'État chargé des Mines, la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon a prouvé que plusieurs millions de dollars destinés à la mise en valeur des ressources minérales du Canada ont été investis aux États-Unis en grande partie à cause du PEN qui décourage les investisseurs et du budget désastreux du 12 novembre. Cette perte totale de confiance de la part des investisseurs privera les Canadiens de plusieurs milliers d'emplois, tant dans le nord que dans l'ouest du pays. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que le gouvernement cesse immédiatement de compromettre les investissements dans le secteur de l'énergie et des ressources minérales pour permettre aux Canadiens de récupérer plusieurs milliers d'emplois.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RABAI SUR LE CARBURANT UTILISÉ DANS LA PRODUCTION ALIMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, le prix que les agriculteurs canadiens doivent payer pour leur carburant a plus que doublé depuis le retour au pouvoir de l'actuel gouvernement, en février 1980. Selon la nature du carburant employé, le gouvernement perçoit entre 40c. et 60c. le gallon en impôts indirects. Je propose donc, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député de Lisgar (M. Murta):

Qu'afin de contribuer à réduire le coût des aliments et, donc, pour aider le consommateur aux prises avec l'inflation, le ministre des Finances songe à augmenter le rabais de 7c. sur le carburant utilisé dans la production alimentaire.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'EMPLOI

LA PRÉSENTATION D'UN GRAND PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'on a créé la caisse d'assurance-chômage pour protéger le revenu des travailleurs canadiens durant les périodes de chômage et que, au lieu de pouvoir toucher des prestations pour lesquelles ils ont payé, des chômeurs dans toutes les provinces sont temporairement forcés de demander des prestations de bien-être parce que les bureaucrates de la CAC sont empêtrés dans le chaos administratif, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lance un grand programme de création d'emplois, d'abord dans son propre ministère, et qu'il paye pour ce projet à même les recettes générales de l'État ou le fonds de réserve de 1.37 milliard de dollars au lieu de dilapider davantage la caisse d'assurance-chômage qui est déjà presque à sec à cause des programmes économiques du gouvernement.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DÉPUTÉS

L'ABSTENTION DES DÉPUTÉS CONSERVATEURS D'ASSISTER AUX SÉANCES DE LA CHAMBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je demande à attirer l'attention de tous les députés sur une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement.

Considérant qu'avant que les députés puissent entrer en fonction, ils sont tenus en vertu de l'article 128 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de «prêter et souscrire un serment d'allégeance» . . .

Mlle MacDonald: Ils ou elles.

M. Flis: . . . et considérant que les députés conservateurs ont manqué à leur serment d'allégeance en s'abstenant à dessein d'assister aux séances de la Chambre depuis le 2 mars 1982, je propose, avec l'appui du député de Mississauga-Nord (M. Fisher):

Que l'on retienne aux députés conservateurs une journée de traitement par jour de séance où ils ont refusé de s'acquitter des fonctions qu'à titre de membres élus du Parlement ils se sont engagés à remplir.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.